

Bruno Conversat
Chef du service des affaires juridiques de la Région Bourgogne

Parcours professionnel :

Intervenant dans le Master II de droit des collectivités de Mâcon : Domaine public immobilier

Intervenant à la conférence nationale du Barreau : Domanialité publique et concurrence

Le régime des aides économiques après la loi du 13 août 2004

Formateur au CNFPT :

Domaine public
Communication des documents administratifs
Contentieux administratif

Résumé :

Le droit communautaire de la concurrence conditionne les possibilités de développement économique des territoires.

L'objet du cours est d'identifier les règles existantes quel que soit leur niveau et disposer d'une bonne connaissance des outils disponibles pour le développement des territoires dans le respect des règles de concurrence.

Certaines notions nouvelles telles que SIEG et SSIG ayant une forte occurrence pour les collectivités, ces concepts sont analysés en détail.

A titre d'exemple et de cas pratique certains montages opérationnels font l'objet d'un travail en commun.

Objectif :

La perception du droit de la concurrence du niveau mondial au niveau communautaire.

L'analyse du droit des aides d'Etat.

Cartographie des outils du développement économique.

Cas pratiques, exposés centrés sur des montages juridico-financiers complexes.

L'étudiant devra être capable de proposer à la collectivité l'outil le plus adéquat au développement de son territoire

Il sera capable de mener une première expertise des montages existants et de proposer des pistes d'amélioration ou de correction

Il sera capable d'initier un projet de développement économique